LE GRAND DÉBAT

NANTES, LA LOIRE ET NOUS

Le 15 janvier 2015
Centre des expositions de Nantes Métropole

Thème de l'intervention

Enjeux et pistes d'actions pour la sauvegarde des équilibres fondamentaux de la Loire

Intervenant
Bernard Guillemot

Auditions mode d'emploi. Les auditions publiques du grand débat ont toutes été menées sur le même modèle. Désigné par la commission du grand débat, chaque expert auditionné a présenté son propos durant 20 minutes. Suivait un temps de questions/réponses de 20 minutes animé par un binome membre de la commission - membre de l'équipe projet. L'audition était publique mais les participants n'étaient pas autorisés à poser des questions. 6 à 8 auditions pour chacun des 4 thèmes du débat ont été menées entre décembre 2014 et avril 2015.
Retrouvez les auditions filmées dans leur intégralité sur www.nanteslaloireetnous.fr/les-contributions

Intervenant

Bernard Guillemot
Administrateur de Bretagne Vivante (en remplacement d'Estelle Lemoine-Maulny de SOS Loire Vivante)

SOS Loire Vivante est une association de protection de l'environnement créée en 1989. Reconnue pour son investissement dans la campagne internationale contre les aménagements de la Loire, elle intervient sur l'ensemble du bassin de la Loire. Elle organise et coordonne également toutes formes d'actions en faveur de la protection des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques en France et en Europe. Sur la Basse-Loire, elle coordonne l'intervention des différentes associations de protection de l'environnement : Sauvegarde de l'Anjou, Bretagne Vivante et les LPO 44 et 49.

En savoir plus sur SOS Loire Vivante : www.rivernet.org/loire/soslv/soslv_f.htm

L'association Bretagne Vivante créée en 1959 gère plus de 100 réserves naturelles à l'échelle de la Bretagne historique. Elle mène et participe à des programmes de connaissance de la nature et intervient auprès du grand public pour faire connaitre les richesses de la nature. Elle s'implique dans la mise en oeuvre des politiques publiques de protection de l'environnement.

En savoir plus sur Bretagne Vivante : www.bretagne-vivante.org/

Résumé de l'intervention

Les aménagements successifs réalisés sur la Loire pour la navigation ont profondément modifié le fonctionnement du fleuve. Afin de rééquilibrer le lit en amont de Nantes, un programme d'intervention mis en oeuvre par Voies Navigables de France a débuté en 2014. Il consiste en la création d'un seuil à Bellevue, la reconnection d'anciens bras de Loire et le raccourcissement de plusieurs épis. Ces aménagements devraient apporter une réponse durable, permettant de réhausser de 70 cm le lit du fleuve, de diminuer sa pente et d'améliorer ses fonctions biologiques.

En aval de Nantes, malgré plusieurs projets étudiés successivement par le GIP Loire-Estuaire, aucune perspective précise d'aménagement n'est aujourd'hui envisagée. Le Pacte Estuaire, qui vise une gestion cohérente de l'estuaire entre tous les acteurs, est plutôt au point mort du fait de visions divergentes des acteurs, notamment entre aménageurs et environnementalistes.

L'audition exhaustive sur www.nanteslaloireetnous.fr/participer/les-auditions-publiques/4eme-audition-publique

Direction de la communication Nantes Métropole - avril 2015 - SNM01661 / 08

Programme de rééquilibrage du lit de la Loire amont / Nantes - Angers

Les constats

Les aménagements réalisés sur la Loire pour la navigation (chenalisation du lit, création d'épis, fermeture des bras de Loire, creusement du bassin de marée) ont profondément modifié le fonctionnement du fleuve. Sans intervention, le lit va continuer à se creuser : le niveau du fleuve s'abaisse du fait d'un déficit du lit en matériaux (jusque dans les années 80 on prélevait encore du sable en Loire), d'une pente du fleuve désormais trop importante pour permettre le dépot de sédiments et d'apports insuffisants de sable depuis l'ouest.

Résultat d'un programme étudié par le GIP Loire-Estuaire entre 2011 et 2013, le programme Loire amont sera mis en oeuvre dans le cadre de deux plans Loire. La première phase opérationnelle 2014-2023 a été confiée à Voies Naviguables de France.

70 cm

c'est le relèvement du niveau d'eau prévu à Bellevue grâce aux différents aménagements du projet Loire amont

LE CHIFFRE À RETENIR

Le contenu du programme amont

Des actions de rééquilibrage du lit : création d'un seuil visant à réduire la pente et assurer la transition avec la partie estuarienne, actions de lutte contre l'incision dans les secteurs les plus vulnérables, élargissements du lit selon les configurations locales. Les actions seront phasées pour limiter au maximum la perte de sédiments.

Des actions d'amélioration des fonctionnalités écologiques du fleuve : remise en eau du lit mineur permettant le retour des fonctions biologiques associées.

Les aménagements proposés (présentés par Nicolas Pichon, subdivision Nantes Loire de Voies Navigables de France)

Trois secteurs d'intervention sont identifiés:

- Bellevue avec la création d'un aménagement qui limite la pente. Sur une distance de 1200 mètres, le lit du fleuve va être resserré avec création d'une marche de 1 mètre pour avoir un effet significatif sur la pente du fleuve. Cet aménagement doit satisfaire à différents usages : la navigation, le franchissement piscicole (civelles, saumons) et une incidence limitée en terme de crues. Parallèlement certaines reconnections de bras de Loire comme celui de Thouaré seront réalisées.
- Entre Mauves et Ancenis, les secteurs où l'incision du lit devrait se poursuivre ont été repérés : certains épis vont y être raccourcis ainsi que deux bancs de sable stockant des quantités importantes de sédiments (dont l'Ile Bridon). Des bras mineurs seront aussi réouverts, libérant des sédiments qui reviendront dans le lit majeur. En augmentant ainsi le chemin hydraulique, on diminue également la pente.
- Sur le secteur de Montjean-sur-Loire, quelques actions de reconnection de bras mineurs seront opérées pour permettre leur alimentation en eau à l'étiage.

« Ce programme de rééquilibrage devrait apporter une réponse durable et des gains sur le fonctionnement du fleuve qui perdureront dans le temps »

Les incidences du programme

Ce programme devrait apporter une réponse durable : les gains sur le fonctionnement du fleuve perduront dans le temps. La ligne d'eau sera relevée de 70 cm au niveau de Bellevue avec effet positif jusqu'à hauteur de Saint-Florent-le-Vieil. La remise en eau de 745 hectares de zones de lit mineur permettra la redynamisation de leurs fonctions biologiques.

Direction de la communication Nantes Métropole - avril 2015 - SNM01661 / 08

Thème de l'intervention
Enjeux et pistes d'actions pour la sauvegarde des équilibres fondamentaux de la Loire

Le 15 janvier 2015
Centre des expositions de Nantes Métropole

Projets aval / Nantes/ Saint-Nazaire

Les constats

Les aménagements successifs réalisés sur le fleuve au fil des siècles (chenalisation, fermeture de bras, suppression d'iles) ont très bien fonctionné sur le plan de la navigation mais eu de nombreux effets secondaires :

- remontée du bouchon vaseux et du front de salinité ;
- acroissement de la dissymétrie du flot et du jusant : il faut 4h à la marée pour remonter l'estuaire et 8h pour le descendre. Les sédiments qui viennent du large ne sont donc pas repris par le jusant qui ne va pas assez vite et s'accumulent ainsi dans le lit du fleuve ;
- augmentation du marnage avec dégradation des berges : alors que le marnage à Nantes était de la moitié de celui de Saint-Nazaire, il lui est désormais légèrement supérieur.

Dans les années 70-80, le dialogue était extrêmement difficile entre aménageurs et protecteurs de l'environnement. La mise en place de la Cellule mesure et bilan devenue ensuite le GIP Loire-Estuaire a permis de disposer de données objectives permettant de renouer le dialogue.

Les projets avortés

Sur le secteur aval, le GIP Loire – Estuaire a successivement étudié plusieurs projets :

- un barrage d'estuaire, rapidement mis de côté dès lors que ce sont dans les lieux de rencontre de deux milieux que l'on constate les plus grandes fonctionnalités des milieux ;
- la réouverture des bras morts : les études ont montré que ce projet était très lourd financièrement et sans effet garanti. Il a donc été abandonné ;
- la restauration de vasières : il serait nécessaire de restaurer 300 à 400 hectares pour un effet significatif sur le fonctionnement du fleuve. En l'absence de volonté marquée des élus et compte tenu du coût élevé de ce projet, il en est aujourd'hui au point mort.

Les réflexions en cours

Autour du « l'ile » du Carnet, associations environnementalistes et Grand Port devraient pouvoir prochainement s'entendre sur la base d'un principe de 120 hectares aménagés et 180 qui resteraient à l'état naturel.

A contrario, le souhait du Grand Port d'aménager la vasière de Méan au pied du pont de Saint Nazaire pour y installer son terminal roulier, bloque aujourd'hui les négociations pour faire aboutir le Pacte Estuaire (démarche engagée par l'Etat début 2013 pour construire une vision partagée de l'estuaire et permettre une gestion cohérente de l'estuaire). En effet, cette vasière de 70 hectares dispose de fonctions biologiques essentielles (comme l'accueil de solettes) à la jonction du fleuve et de la mer, au même titre que le banc de Bilho et Donges-Est.

Sur le secteur nantais, il existe des espaces intéressant sur le plan naturel, notamment la pointe est de l'ile de Nantes. Cependant, les aménagements se font encore trop au coup par coup : il serait intéressant de disposer d'un plan global d'aménagement des berges.

Citation : « La vasière de Méan au pied du pont de Saint Nazaire assure des fonctions biologiques essentielles. Elle ne doit pas être détruite par les aménagements du Grand Port »

Direction de la communication Nantes Métropole - avril 2015 - SNM01661 / 08

questions / réponses

Thème de l'intervention
Enjeux et pistes d'actions pour la sauvegarde des équilibres fondamentaux de la Loire

Le 15 janvier 2015
Centre des expositions de Nantes Métropole

Question 1.

Selon vous, qu'est-ce qu'un espace naturel ?

Jean-Yves Martin, membre commission du débat

BG : Certes aujourd'hui l'homme a beaucoup modifié la nature, notamment pour l'agriculture. Pourtant, on parle bien d'espace naturel lorsqu'un castor fait un barrage ou lorsqu'un blaireau creuse un terrier. Selon moi, l'homme peut modifier la nature et cela peut rester un espace naturel à condition qu'il reste des fonctionnalités qui ne soient pas gérées par l'homme. La nature, c'est le d'altérité. Si on contrôle tout, on ne peut plus parler de nature. L'espace naturel, c'est ce qu'on laisæse se développer en dehors de notre propre action, qui a sa logique propre.

Question 2.

Estimez-vous qu'il faut encore renforcer les mesures de protection environnementale existantes ?

Jean-Yves Martin

BG : Il existe des mesures de protection fortes (parc national, réserve naturelle nationale ou régionale, arrêté préfectoral de biotope et réserve biologique) et des mesures plus "molles". Les mesures de protection fortes sont peu nombreuses. Aujourd'hui, on compte 0,6 % de notre territoire en mesure de protection forte. La Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP, un des chantiers du Grenelle de l'Environnement) vise à passer à 2 % de notre territoire.
Sur l'estuaire de la Loire, il y a beaucoup de mesures mais aucune mesure forte. Le Parc naturel régional de la Brière par exemple a plutôt comme objectif un développement basé sur les richesses naturelles du lieu qu'une protection de ces ressources.
En attendant la mise en place de mesures fortes, qui seront nécessairement sur des surfaces réduites et avec des objectifs bien précis compte tenu de l'urbanisation importante de l'estuaire, il serait déjà bien d'appliquer simplement celles qui existent. L'exemple du golf de Saint Sébastien est très parlant : pour un tel projet, on doit normalement faire une étude d'incidence. Le promoteur du golf n'a rien demandé, construit l'équipement et nous a mis devant le fait accompli. Des exemples comme celui-ci sur la Loire, il y en a beaucoup. Tous les jours, des zones humides sont comblées. Et les actions en justice n'ont jamais abouti.

Direction de la communication Nantes Métropole - avril 2015 - SNM01661 / 08